

INT20/049

Sécurité et économie

Affaires des services

Point de l'OJ **Interpellation déposée le 3 mars 2020 de M. Xavier COMPANYY : «Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ?» (SE)**

Description **Nature** : Interpellation
Description : SE - Interpellation de Company Xavier et crts - Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ?
Attribution : SE/CP
Validations :
Accepté : CP (18/05/2022 -) / SE (18/05/2022 -) /
Refusé :
Partiel :
Sans réponse :

Demande -



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le

Résolution de M. Ilias Panchard du 5 avril 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Compagny et crts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 avril 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier Compagny et crts « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Ilias Panchard :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité œuvre pour une amélioration continue des conditions de travail des policier·ère·s municipaux·ales, notamment par des mesures permettant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, et en renforçant la formation continue au plus près de la réalité lausannoise ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris acte de la résolution susmentionnée. Elle partage la volonté de proposer aux policier·ère·s du Corps de police de la Ville de Lausanne des conditions d'emploi attractives, tout comme pour l'ensemble du personnel de l'administration communale. Elle relève particulièrement la mise en place d'un programme concernant la relève des cadres au sein du Corps de police, donnant, à qui en marque l'intérêt, des perspectives particulièrement intéressantes de progression au sein d'un grand corps. La possibilité pour les cadres et certain·e·s spécialistes d'effectuer une part de leur travail administratif en télétravail et les réflexions continues sur l'adaptation des horaires en rotation viennent également appuyer les possibilités de conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

La Police municipale de Lausanne dispose également de son propre centre de formation, qui propose aux collaborateur·trice·s un programme de formation continue qui répond aux exigences des diverses bases légales et qui permet aussi d'être enrichi de modules de formation directement en lien avec les pratiques spécialisées et la réalité du terrain lausannois.

La Municipalité poursuivra également ses efforts en matière d'effectifs afin de conserver une police attractive dans un marché de l'emploi en cruel manque de collaborateur·trice·s formé·e·s.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter